

# Les priorités de contrôle de l'ACPR pour le secteur bancaire en 2017

Comme tous les ans en fin d'année, l'ACPR établit le bilan des travaux réalisés au titre des priorités de l'exercice en cours et analyse les risques dans une approche prospective afin de définir les axes essentiels de contrôle pour l'exercice suivant. Ainsi, le collège de l'ACPR a récemment approuvé les priorités de supervision pour 2017. Cet article est consacré au secteur bancaire. L'article du vice-président de l'ACPR (p. 6) traite du secteur de l'assurance.

Les priorités de contrôle comprennent à la fois les thèmes prioritaires du contrôle prudentiel individuel et les actions transversales nécessaires en support de la supervision individuelle, en matière réglementaire, par exemple, ou de contrôle des pratiques commerciales ou de gouvernance. L'exercice mené se limite, pour la partie banque, au périmètre de supervision directe de l'ACPR, mais les priorités de supervision du mécanisme de surveillance unique (MSU) sont rappelées.

## Les principaux risques identifiés

Plusieurs risques déjà identifiés en fin d'année dernière demeurent d'actualité pour 2017 :

- les **risques macroéconomiques liés aux perspectives de faible croissance en sortie de crise et aux taux d'intérêt durablement bas** ainsi que leurs impacts sur la rentabilité et la viabilité des modèles économiques et la prise de risque, tant pour les banques que les assurances ;
- les effets de l'**impact réglementaire** au sens large (incluant non seulement l'impact des nouvelles règles prudentielles mais également l'effet des nouveaux standards comptables) ;
- les **risques opérationnels liés au développement des FinTechs** et, plus généralement, l'ensemble des risques liés à la sécurité des systèmes d'information ;
- les risques de **conformité et le contrôle des pratiques** en termes de gouvernance et de conduite des affaires (pratiques de marché, pratiques commerciales, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) ;
- les **risques sectoriels** liés aux risques macroéconomiques, par exemple ceux relatifs à l'immobilier résidentiel commercial.

Enfin, le suivi de certains **risques apparus en cours d'année 2016** devra se poursuivre en 2017, comme les suites du "Brexit", les risques de contagion liés aux problèmes de certaines banques européennes ou les difficultés rencontrées par certains organismes opérant en libre prestation de services (LPS) pour lesquels les outils de supervision doivent être adaptés.

## Les priorités de contrôle

Dans le domaine prudentiel :

- analyser la rentabilité des banques dans le contexte macroéconomique de faible croissance et de taux bas, conjugué à d'importantes évolutions réglementaires ;
- en mesurer et en suivre les conséquences en termes d'évolution des modèles économiques et de prise de risque. Les priorités devront se décliner sur trois axes : le contrôle individuel, les aspects réglementaires et les questions de gouvernance.

### 1. Axe contrôle individuel

- Évolution du modèle d'affaires et inducteurs de profitabilité ;
- Renforcement de la sécurité opérationnelle, en particulier, suivi du cyber-risque, évolutions dans le secteur des paiements (DSP2) ;
- Examen des plans de rétablissement ;
- Risques de crédit et de concentration avec un focus sur l'application des orientations MSU en respectant le principe de proportionnalité pour les prêts non performants ;

- Gestion du risque (cf. axes d'amélioration MSU sur information sur les risques, revue des modèles internes, ICAAP-ILAAP, externalisation) ;
- Financement de l'immobilier résidentiel et commercial.

## 2. Axe réglementaire

- Dans les secteurs de la banque et de l'assurance, participation active aux travaux d'adaptation du cadre réglementaire international, européen et national en se centrant sur les enjeux essentiels pour le système financier français et la dimension européenne ;
- Finalisation de Bâle III, IRB, TLAC, MREL, IFRS 9.

## 3. Axe gouvernance

- Mieux intégrer la gestion des risques dans la gouvernance des établissements : revue de la gouvernance dans le cadre d'un programme de contrôles pluriannuel de l'appropriation de l'approche par les risques.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter : [Supervision bancaire de la BCE : priorités 2017 du MSU](#) sur le site Internet du MSU.

### LES PRIORITÉS DE SUPERVISION DU MSU POUR 2017

**Elles s'inscrivent globalement dans la continuité de celles de 2016 et ont été approuvées par le Supervisory Board de fin septembre. Trois priorités de supervision ont été dégagées, sur un horizon de trois ans (2017-2019).**

● **Modèles d'affaires et inducteurs de profitabilité** : il s'agira de poursuivre la revue thématique lancée en 2016. Par ailleurs, l'impact du « Brexit » fera l'objet d'un dialogue spécifique avec les banques et un groupe de travail sera mis en place pour analyser les risques découlant de l'émergence des FinTechs et des acteurs non bancaires.

● **Risque de crédit, avec un « focus » sur les Non Performing Loans (NPL) et la concentration** : la revue thématique sur l'impact de la mise en œuvre des normes IFRS 9 se poursuivra. Suite aux travaux du groupe NPL, les orientations relatives aux créances douteuses seront

adaptées pour les *Less Significant Institutions* (LSI), dans le respect du principe de proportionnalité. Le MSU accordera une attention particulière au risque de concentration sur des catégories d'actifs particulières.

● **Gestion des risques** : cette priorité combine quatre axes de travail : 1) la revue thématique lancée en 2016 pour analyser la conformité des banques avec les principes bâlois en matière de reporting sur les risques et d'agrégation des données risques sera poursuivie et terminée mi-2017 ; 2) l'exercice de revue des modèles internes « TRIM » se poursuivra avec le lancement des missions sur place au deuxième trimestre 2017 ; 3) le MSU continuera à promouvoir une amélioration des dispositifs ICAAP-ILAAP ; et 4) face au risque croissant lié à l'externalisation, une revue thématique devra produire une analyse des risques liés à ce phénomène.